Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 45 (1981) **Heft:** 179-180

Artikel: Les livres de comptes consuls de Monteferrand

Autor: Lodge, Anthony

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399709

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES LIVRES DE COMPTES DES CONSULS DE MONTFERRAND

Les patois modernes de la Basse-Auvergne, si fragmentés et si différenciés des autres patois d'oc, ont eu l'énorme privilège de retenir l'attention d'un dialectologue non moins éminent qu'Albert Dauzat (1). Le travail de recherches surtout synchroniques amorcé par lui se poursuit de nos jours à Thiers avec J.-C. Potte (Atlas linguistique de l'Auvergne et du Limousin) (2) et à Clermont avec P. Bonnaud (Cercle occitan d'Auvergne) (3). Par contre, les recherches diachroniques en bas-auvergnat semblent avancer de moins en moins vite. On constate non seulement l'absence d'une étude d'ensemble sur les documents médiévaux existants, mais aussi des lacunes considérables parmi les documents dépouillés. A. Brun fut le premier à dresser une liste des documents écrits dans la scripta basse-auvergnate du moyen âge (4), mais c'est encore à A. Dauzat que nous devons l'inventaire le plus complet de ces textes (5). Malgré des additions importantes apportées par C. Brunel en 1951 (6), la liste de Dauzat reste indispensable. Depuis lors, le domaine a vu peu de publications vraiment nouvelles, à l'exception de l'édition de P. Charbonnier des Journaux de Guillaume de Murol (7).

Faut-il attribuer ce quasi silence à l'insuffisance du nombre de textes existant en bas-auvergnat, idée avancée par C. Brunel lorsqu'il écrit 'les documents d'archives écrits en langue vulgaire dans la Basse-

⁽¹⁾ A. Dauzat, Morphologie du patois de Vinzelles, Paris, 1901 ; Glossaire étymologique du patois de Vinzelles, Montpellier, 1915 ; 'Géographie phonétique de la Basse-Auvergne', RLiR 14 (1938) : 1-210.

⁽²⁾ Nous attendons avec impatience la parution du deuxième volume.

⁽³⁾ Nouvelle grammaire auvergnate, Clermont-Ferrand, 1974; Grand Dictionnaire français-auvergnat, 3 vols., Clermont-Ferrand, 1978-81.

⁽⁴⁾ Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi, Paris, 1923, pp. 52-8.

^{(5) &#}x27;Bibliographie critique des parlers auvergnats', RLiR 4 (1928) : 61-177.

^{(6) &#}x27;Nouvelles chartes romanes de l'Auvergne' in *Mélanges linguistiques offerts* à *Albert Dauzat*, Paris, 1951, pp. 69-75.

⁽⁷⁾ Les 'journaux' de Guillaume de Murol, Clermont-Ferrand, 1973.

et la Haute-Auvergne ne sont pas nombreux. Le cas est le même dans les pays de langue provençale proches de ceux de langue française. Il semble qu'un discrédit précoce y ait atteint l'idiome local'? (8)

Il n'est pas nécessaire d'examiner les textes en bas-auvergnat de la fin du moyen âge et du début de l'époque moderne pour se convaincre que l'éminent philologue en a sous-estimé la quantité : il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des documents écrits avant la fin du XIII^e siècle. Les textes littéraires de la région, comme chacun sait, ne font pas défaut (⁹) mais la langue des troubadours n'offre pas toujours des caractéristiques dialectales assurées. Aussi la langue auvergnate du moyen âge doit-elle être essentiellement étudiée dans les documents d'archives. Dans la liste qui suit nous chercherons simplement à donner une vue d'ensemble des documents d'archives antérieurs à 1300. Nous ne nous proposons nullement d'en donner une bibliographie exhaustive. Pour cela le lecteur peut toujours se rapporter aux ouvrages déjà cités de Brunel et de Dauzat. Nous laisserons de côté les textes latins contenant des éléments romans et nous citerons seulement les éditions que nous croyons les plus fiables.

- (i) Testament de Peironelle de Bulhon [éd. C. Brunel, Les Plus Anciennes Chartes en langue provençale, Paris, 1926, pp. 274-8].
- (ii) Serment de l'évêque Robert [éd. R. Sève in Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel, Paris, 1955, pp. 521-37].
- (iii) antérieur Charte de Montferrand (vidimus de 1248) à 1199 [éd. P. Porteau, Quatre Chartes de coutumes du baspays d'Auvergne, Gap, 1943, pp. 7-23].
- (iv) ca. 1200 Accord entre Anselme d'Olby et le comte dauphin d'Auvergne [éd. C. Brunel, op. cit., p. 344].
- (v) 1204 Legs renouvelés par Peironelle de Bulhon à l'abbaye de Saint-Alire [éd. C. Brunel in *Mélanges linguistiques offerts à Albert Dauzat*, Paris, 1951, pp. 71-3].
- (vi) 1223 Mémorial de Jean Bernard (Chanoine du Port) [inédit : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Parch. G. Chap. du Port, Côte 1 des Terriers].

⁽⁸⁾ Art. cit., p. 69.

⁽⁹⁾ Voir Dauzat 'Bibliographie . . .', pp. 71-2.

(vii) 1242 Terrier Dogue [inédit : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Parch. G. Chap. du Port, Côte 2 des Terriers]. 1252 Charte d'Olliergues (viii) [éd. P. Porteau, op. cit., pp. 24-43]. 1255 Mémorandum des Consuls de Montferrand (ix)[éd. P. Meyer in Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, Paris, 1877, pp. 171-3]. 1258 - 72Comptes des Consuls de Montferrand (x)[inédit : Archives départementales du Puy-de-Dôme, fonds de Montferrand cc 154]. 1270 Inscription tumulaire de Gerzat (xi) [voir P. Meyer in Romania 6 (1877): 303]. (xii) 1270 Charte de Besse [éd. P. Porteau, op. cit., pp. 62-76]. (xiii) 1271 Charte de Riom [éd. H.-F. Rivière, Histoire des institutions de l'Auvergne, Paris, 1874]. 1285 Terrier du doyenné de l'église de Clermont (xiv) [inédit : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Parch. G., Chap. Cathédrale, Armoire 4, Sac B, Côte 5].

Il est vrai que la liste que nous venons de donner est courte, mais on constate que les textes en question n'ont pas tous la même importance. Certains s'inspirent directement les uns des autres — iii, viii, xii, xiii. Certains sont très courts — iv, ix, xi — tandis que d'autres sont assez longs — vi, vii, x. Or, on s'aperçoit que c'est justement ces textes un peu longs en bas-auvergnat qui demeurent inédits. Il s'agit du Mémorial de Jean Bernard, du Terrier Dogue et des livres de comptes des Consuls de Montferrand. Nous ne dirons rien ici des deux premiers textes, mais nous consacrerons le reste de cette étude à une analyse détaillée du troisième.

 $nicum\ 13\ (1929):439]\ (^{10}).$

(xv)

XIIIe s.

Traduction de la Regula Sancti Benedicti, MS. de St.

Alire [extraits éd. par G. Bertoni in Archivum roma-

⁽¹⁰⁾ A cette liste il conviendrait d'ajouter Le Censier de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix (1204), éd. M.-Th. Morlet, Paris, 1978.

Les comptes des Consuls de Montferrand constituent une remarquable série d'archives, connues depuis longtemps des historiens locaux mais entièrement ignorées des linguistes (11). Ils commencent en 1258 (ou plutôt en 1259 nouveau style), et, loin de s'arrêter en 1272, comme on pourrait le croire en lisant Brun, ils continuent presque chaque année à enregistrer en langue vulgaire les activités financières et administratives de la ville jusqu'à la fusion définitive de Montferrand avec Clermont en 1731! Peu de villes, croyons-nous, offrent une source aussi riche de documents. D'autres villes ont leurs comptes consulaires en langue d'oc — entre autres Herment, Saint-Flour, Rodez (12), — mais dans aucune d'elles à notre connaissance, ils ne remontent aussi loin ni ne présentent une série aussi suivie de documents.

Les comptes de Montferrand furent rédigés en 'roman auvergnat' (pour reprendre le terme utilisé par E. Teilhard de Chardin qui inventoria les archives de Montferrand au début du siècle) (13) jusqu'à la fin du XIVe siècle, où le français prit la relève. Voici la liste des livres de comptes de Montferrand rédigés en langue d'oc:

1258-72	(cc	154)	75	feuillets
1273-4	(cc	155)	91	feuillets
1281-2; 1288-9	(cc	156)	81	feuillets
1285-6	(cc	157)	89	feuillets
1296-8	(cc	158)	76	feuillets
1307-13	(cc	159)	91	feuillets
1316-8	(cc	160)	27	feuillets
1325	(cc	161)	161	feuillets
1346-8	(cc	162)	45	feuillets
1352-3	(cc	163)	82	feuillets
1355-6	(cc	164)	49	feuillets

⁽¹¹⁾ Une heureuse coïncidence a amené récemment notre collègue et compatriote G. Runnalls à puiser dans les livres de comptes rédigés en français au XV^e siècle pour son article sur 'Le théâtre à Montferrand au moyen âge' paru dans *Le Moyen Age*, 85 (1979) : 465-494.

⁽¹²⁾ Les Comptes des Consuls d'Herment (éd. A. Dauzat et A. Tardieu), in Annales du Midi, 14 (1902) : 50-76. P. Bonnaud a réédité ce texte pour le Cercle occitan d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 1976. Les registres consulaires de St-Flour furent édités par M. Boudet, Documents historiques et linguistiques, Paris, 1900. Les Comptes consulaires de Rodez ont été édités par H. Bousquet, Rodez, 1925 et 1943 (deux volumes).

⁽¹³⁾ Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, Clermont-Ferrand, 1902-1922, t. I, p. 365 et suiv. Comme l'indique son titre, cet ouvrage est loin de donner un dépouillement complet des documents en question.

1355-8	(cc 165)	149 feuillets
1356-7	(cc 166)	96 feuillets
1364-5	(cc 167)	73 feuillets
1366-7	(cc 168)	61 feuillets
1372-3	(cc 169)	53 feuillets
1378-84	(cc 170)	192 feuillets
1385-90	(cc 171)	143 feuillets

On trouve encore quelques sections des comptes rédigées en langue d'oc dans les premières années du XV^e siècle.

Il nous semble qu'avec plus de 400 feuillets d'archives à dépouiller antérieurs au XIV^e siècle, les sources de connaissance de la langue médiévale en Auvergne sont loin d'être épuisées. Si on poussait les recherches jusqu'au début du XV^e siècle, les documents nous fourniraient une mine linguistique encore plus riche (plus de 1.200 feuillets) et nous permettraient de voir de très près le processus de remplacement de la langue d'oc par la langue d'oil dans l'administration locale. A en croire M. Boudet, l'introduction du français à Montferrand aurait été assez brusque et aurait eu une cause politique très précise (¹⁴). Il n'est pas exclu, d'ailleurs, que les comptes rédigés en français aux XV-XVI^e siècles contiennent eux aussi des exemples précieux de régionalismes.

Nous nous sommes penché sur le plus ancien des livres de comptes parvenus jusqu'à nous — celui qui va de 1258 à 1272 — et c'est un document qui ne manque certainement pas d'intérêt historique. Les comptes suivent le fil de l'année médiévale, commençant par l'inauguration des huit nouveaux consuls (à Noël jusqu'en 1268, ensuite au mois d'août) et finissant à l'échéance de leur terme, douze mois plus tard, par la remise des comptes à leurs successeurs. Bien que les recettes soient indiquées très sommairement, les dépenses sont enregistrées avec minutie. L'année municipale est jalonnée par les paiements annuels à l'occasion des grandes fêtes ecclésiastiques : le marc d'or à Alphonse de Poitiers à la Chandeleur ; les voyages une ou deux fois par an au parlement de ce prince, qui se tenait généralement dans la région parisienne ; les dépenses de l'hôpital (li Charitaus) à l'Ascension ; l'aumône de Pentecôte ; les festivités de la Confrérie Notre-Dame le 8 septembre ; les repas périodiques pour les Frères Mineurs, les tuni-

⁽¹⁴⁾ M. Boudet, op. cit., p. XXII.

ques pour les crieurs, les salaires du sacristain, des gardes, des hommes de loi employés par la ville. Entre-temps sont notées en détail les frais de voirie, d'entretien des fortifications, des puits et des égouts. Les mentions concernant les frais légaux supportés par les bourgeois de Montferrand abondent, ainsi que celles concernant leurs démêlés avec les Connétables d'Auvergne et le seigneur de Montferrand, Louis de Beaujeu. Le mot de 'présent' revient sans cesse.

Les bourgeois de Montferrand ne furent évidemment pas sédentaires. Les frais de déplacement occupent une large place dans leurs comptes et sont particulièrement instructifs car ils nous donnent une image détaillée de l'espace géographique fréquenté par les Montferrandais. Il semble que l'activité montferrandaise s'orientait largement vers la plaine de la Limagne et la vallée de l'Allier, négligeant presque totalement le pays montagneux situé au sud-ouest de la ville. Les Monts du Forez semblent avoir créé une barrière analogue à l'est, car il est rarement question de voyages à Lyon. Chez nos Montferrandais c'est surtout l'axe nord-sud qui domine. Ils remontaient souvent l'Allier vers Issoire, Brioude, La Chaise-Dieu, Le Puy, et ils descendaient plus souvent encore vers Riom, Saint-Pourçain, Montpensier et la Fransa.

Les comptes d'une ville riche et importante comme Montferrand ne pouvaient concerner uniquement les affaires locales. Aussi ne s'étonne-t-on pas de les voir rapporter des événements d'une portée plus grande — la visite de Louis IX et de Jacques II d'Aragon en 1262, les nombreux entretiens avec les enquêteurs d'Alphonse de Poitiers entre 1263 et 1270, la guerre monétaire menée par l'évêque de Clermont contre le roi en 1268, les mille livres tournoises exigées par Alphonse de Poitiers lors de ses préparatifs pour la IV^e Croisade, la fidélité jurée aux 'gens' du nouveau roi Philippe en 1270. Tout cela, à notre avis, fait des livres de comptes une véritable mine d'informations pour les historiens, d'autant plus que des rôles de tailles enregistrés par quartiers nous aident à identifier une large proportion des habitants de Montferrand mentionnés dans les comptes.

Pour bien apprécier l'intérêt linguistique de ce texte il sera nécessaire de considérer au préalable les conditions dans lesquelles le document a été écrit et conservé. Le MS. cc 154 du fonds de Montferrand n'est pas en bon état. Plusieurs feuillets ont été perdus (15), et de nom-

⁽¹⁵⁾ Le manuscrit comporte six cahiers :

^{1°} ff. 1-15 (le premier feuillet manque)

breux articles, parfois même des pages entières, ont été biffés. L'intérêt linguistique de ces passages biffés obligerait un éditeur éventuel à les conserver tout en les distinguant clairement du texte essentiel. De plus, le livre n'est pas le travail d'un seul scribe. Il a servi pendant 14 ans à de multiples secrétaires municipaux : parfois plusieurs scribes ont travaillé sur une même page. Chaque scribe, tout en restant dans les limites d'une tradition graphique très locale, possédait un système orthographique qui lui était, jusqu'à un certain point, particulier. Qu'il soit dit en passant : tout cela pose au lecteur moderne des problèmes paléographiques et linguistiques non négligeables.

En général, les dépenses étaient enregistrées au fur et à mesure, comme il ressort de la citation suivante :

ITEM 4s. que costet l'anars d'enoc a Clarmont per la prero G. de Figac. [33 r]

Parfois, c'est seulement au bout d'une certaine période que les Consuls venaient inscrire les dépenses qu'ils avaient faites a l'at de la vila :

Aquest contes fo fags lo jorn S. Gorgori (23 mars), e comtet chascus dels cosols de tot cant avia espelt. [62 r]

Il s'agit donc d'un livre de travail et non d'une belle copie destinée aux archives. Cela n'est pas sans importance, car il confère à la langue de notre texte une spontanéité qui manque à la plupart des autres textes bas-auvergnats de l'époque. Ceux-ci, comme on l'a vu, sont surtout des chartes ou des documents légaux soumis davantage à l'influence des conventions formelles. Nous n'irons tout de même pas revendiquer pour nos Consuls des qualités de richesse syntaxique et stylistique. Les formules ne manquent pas et la grande majorité des articles sont rédigés de façon très sommaire. A côté des phrases souvent très construites des comptes consulaires de Saint-Flour, le style des Consuls montfer-

^{2°} ff. 16-29 (manquent les deux feuillets du milieu)

^{3°} ff. 30-44 (le dernier feuillet manque)

^{4°} ff. 45-50 (10 feuillets manquent)

^{5°} ff. 51-66 (un feuillet du milieu a été détaché et un autre lui a été substitué)

^{6°} ff. 67-75 (6 feuillets manquent).

La perte d'un feuillet n'implique pas nécessairement la perte d'une partie du texte : il semble qu'on laissait souvent des pages blanches entre les comptes d'une année et ceux de l'année suivante. Je tiens à remercier ici de son aimable concours Mlle F. Leclercq, Conservateur en chef des Archives de la Région d'Auvergne.

randais fait pauvre figure. Ainsi, dans ce qui suit nous n'aurons rien à dire sur la syntaxe. Nous nous attacherons plus particulièrement à l'étude de la graphie, de la morphologie et du vocabulaire.

Graphie

Les traits orthographiques qui caractérisent notre livre de comptes peuvent se diviser en trois catégories: 1° ceux qui caractérisent les textes auvergnats en général (Haute-Auvergne et Basse-Auvergne); 2° ceux qui se retrouvent surtout dans les textes bas-auvergnats; 3° ceux qui se retrouvent sporadiquement sur tout le domaine occitan, mais qui sont attestés avec une fréquence particulière chez nos Consuls.

1º Voici les traits régionaux de notre texte qui se retrouvent dans l'ensemble des documents auvergnats :

(i) évolution de c devant a à l'initiale

A l'initiale ca- donne toujours cha-, par ex. chabro 18 r, chadafaus 5 r, chadenas 17 v, Chalendas 17 v, chambra 18 r, chami 3 v, chamnhe 45 r, chas 17 r, etc. (16).

(ii) évolution de -ct (latin)

Dans notre manuscrit -ct donne toujours -it, par ex. conduit 7 r, fait 73 v (exceptionnellement fags 62 r), oit 4 v, oitava 2 v, respeit $55 \text{ v} (^{17})$.

(iii) la diphtongue ie

Le continuateur de e ouvert tonique libre est e ou ei - pe 34 v, peira 9 r, pera 18 r.

Le latin -erium ou -eriam donne toujours -eir/-eira - mesteir 17 r, mosteir 7 v, madeira 62 v. La plupart du temps -arium donne également -eir - deneirs 5 r, drapeir 46 r, feureir 2 v, troteirs 24 r, primeir 3 v. Cette diphtongue est souvent réduite à -er - deners 5 v, chavalers 16 v, drapers 32 r, troters 5 r, freners 7 v (18). La graphie -ier est très rare - espiciers 35 v, et epecier 46 v.

⁽¹⁶⁾ J. Ronjat, Grammaire istorique des parlers provençaux modernes, Montpellier, 1932, t. II, § 244.

⁽¹⁷⁾ Ronjat, op. cit., § 311.

⁽¹⁸⁾ Ronjat, op. cit., §§ 112-3 et Dauzat, 'Géographie phonétique . . ., p. 97.

2º D'autres traits graphiques des Consuls caractérisent surtout les textes de la Basse-Auvergne.

(iv) Evolution de c intervocalique devant a

En position intervocalique nous trouvons quelques graphies avec g - logar 45 r, logats 55 v, paget 15 v, pagesmes 9 v. La plupart du temps, cependant, nous trouvons un i (souvent écrit j) - loiar 3 v, loiat 33 v, paiar 2 v, paiat 73 v, etc. Ces graphies appartiennent plutôt à la Basse-Auvergne qu'à la Haute, mais l'interprétation des mots en j fait difficulté (19). S'agit-il de variantes graphiques de i [= semi-consonne j] ou de g [= affriquée dž]?

(v) s antéconsonantique

Placé devant consonne, s s'efface volontiers chez les Consuls: devant occlusive sourde — arbaletas 2 v, Pacas 3 v, vepra 18 r, etc. (20) — et devant sonore ou continue — carema 29 v, dinar 42 r, fomes 36 v, etc. (21). Parfois il est remplacé par i — preita 5 v — ou par r — almorna 8 r. L'instabilité de s dans cette position est attestée ailleurs par la présence d'un s parasite dans les mots suivants: avoscats 57 r, disre 6 v, pasbres (paubres) pastres pastres

(vi) t/d intervocaliques

Bien que t intervocalique se maintienne en général sous forme de d — chadenas 17 v, moneda 53 r, donadas 8 v, etc. — ou de z — mezeus 3 v — il peut s'effacer ailleurs — abaïsa, abahesa 55 r (22).

Il en va de même pour d intervocalique, qui se maintient sous forme de z dans auzi 47 v, mais qui disparaît dans $f\ddot{e}altat$ 61 r, recreensa 49 v, etc. (23).

(vii) traitement d'a tonique libre

En général a suit les évolutions occitanes, mais sporadiquement nous trouvons des cas de modification — chausei (= causat) 55 r, 55 v, liuré (= liurat) 18 v, parlai (= parlar) 33 r, 33 v, per (= paire) 16 v,

⁽¹⁹⁾ Ronjat, op. cit., § 270, note la même ambiguïté dans la Charte de Montferrand.

⁽²⁰⁾ Ronjat, op. cit., § 322 et Dauzat, 'Géographie phonétique . . .', p. 176.

⁽²¹⁾ Ronjat, op. cit., § 323 et Dauzat, 'Géographie phonétique...', pp. 178-9.

⁽²²⁾ Ronjat, op. cit., § 268 et Dauzat, 'Géographie phonétique . . .', p. 154.

⁽²³⁾ Ronjat, op. cit., §§ 275 et 289.

queu (= qual) 36 r. Il n'est pas exclu que certaines de ces formes soient des francismes.

(viii) o initial > e

Par ex. efissial 3 r, espital 61 r (24).

(ix) Palatalisations consonantiques

De temps en temps nous rencontrons dans notre texte des graphies comme Charmon (= Clarmont) 33 r, chavel (= clavel) 18 r, cherge (= clerge) 57 v, Masches/Mascheit/Maschales (= Mascles, nom propre) 57 r, etc.

Au f. 4 v uclador (< uchador) est peut-être une hypercorrection. Serait-il trop hasardeux de voir dans ces graphies les premières attestations des fameuses palatalisations auvergnates kl > tšj? Nous sommes conscient que Ronjat n'en a pas relevé d'exemples avant le XVII siècle (25), mais l'explication invoquant des lapsus de scribe dans tous les cas cités n'a pas pour nous beaucoup de poids.

3º Il reste certains traits orthographiques qui reviennent souvent chez les Consuls mais qui ne se laissent pas localiser de manière précise.

(x) s intervocalique > r

Ce phénomène est attesté aux XIVe et XVe siècles dans des textes languedociens, roussillonnais et limousins (26), mais chez nos Consuls il est une véritable manie — araronar 33 r, asira 17 r, charupbla 35 r, clauro 19 r, mairo 8 r, mereus 55 r, prerens 17 r, prero 33 r, saro 14 v, serviri 56 r, toloras 55 r, uratje 17 v et de nombreux noms propres. Le même phénomène se produit après -r- — borres (< borzes) 49 v, Gerrac (< Gerzac) 32 v.

(xi) insertion d'un h entre les voyelles en hiatus

Par ex. abahesa 55 v, diha 17 r, envihet 17 r, manuihas 43 r, meiha 32 v, mesihos 55 r, paihat 17 v et plusieurs noms propres (27).

(xii) Chute de consonnes nasales

Les scribes de Montferrand omettaient la plupart du temps n final

⁽²⁴⁾ Bonnaud, Les Comptes des Consuls d'Herment, p. 30.

⁽²⁵⁾ Ronjat, op. cit., § 240.

⁽²⁶⁾ J. Anglade, Grammaire de l'ancien provençal, Paris, 1921, p. 158. Voir aussi A. Thomas dans Romania 5 (1877) : 261-6.

⁽²⁷⁾ Voir Ronjat, op. cit., § 195.

— chami 3 v, chapela 5 r, clauro 19 r, eviro 19 r, chastela 50 r, endema 17 r, escriva 24 r, fre 39 r, gardia 47 v, etc. Cette consonne est souvent absente devant s — bacos 47 v, chapos 9 r, etc. (28).

Une comparaison du système graphique de notre texte avec ceux de la Charte de Montferrand et du Mémorandum de 1255 fait ressortir des ressemblances frappantes. Il est évident qu'il existait à Montferrand (comme sans doute dans d'autres villes) une tradition orthographique municipale toute particulière.

Morphologie

La morphologie du texte est en général proche de celle de l'ancien provençal littéraire. Toutefois, nous estimons que les faits suivants méritent de retenir l'attention.

(i) Flexion nominale

La déclinaison à deux cas est demeurée plus ou moins intacte dans notre texte. Nous trouvons peu d'exemples d'infractions à la règle. Ceci est valable pour les substantifs (noms propres aussi bien que noms communs), les adjectifs et les déterminants du nom (articles, démonstratifs, etc.).

(ii) Article

A propos du féminin de l'article défini au singulier, on constate que nos Consuls distinguaient systématiquement un cas-sujet li d'un cas-régime la. Le cas-sujet a li 55 fois contre la 3 fois. A en croire A. Dauzat, cette distinction fut particulièrement vivace en Auvergne (29). Elle est observée scrupuleusement dans la Charte de Montferrand. Il arrive parfois chez les Consuls que la forme li remplace la au cas-régime, mais là les proportions sont inversées.

(iii) Formes verbales

Les paradigmes verbaux dans notre texte sont loin d'être complets : nous ne trouvons aucun exemple des 1^{re}, 2^e et 5^e personnes. Malgré cette pénurie, nous trouvons tout de même des formes locales intéressantes, surtout au prétérit.

A la première personne du pluriel il y a quelques exemples de la désinence usuelle -em : aguem 45 r, mezem 23 v, paiem 36 r. Cependant,

⁽²⁸⁾ Ronjat, op. cit., § 385.

⁽²⁹⁾ A. Dauzat, Morphologie . . ., p. 73.

le phénomène -esmes, -emes est beaucoup plus fréquent dans le texte : par exemple, anemes 32 r, aguemes 56 r, despendemes 38 r, gatjemes 16 v, misionemes 16 v, pagesmes 9 v, receubemes 40 v. Esser et faire ont fosmes 4 v/fomes 15 v et fasmes 72 v/femes 16 v, etc. Ronjat situe les premiers exemples de ce phénomène dans la région clermontoise vers le milieu du XVII^e siècle (³⁰), mais comme nous le voyons, la désinence remonte beaucoup plus loin.

La forme *moyet* 42 r, troisième personne du prétérit de *mover*, offre un exemple très ancien de formes similaires relevées par Ronjat au XVII^e siècle.

Lexique

Pour curieuses que puissent nous paraître certaines graphies et certaines formes, il est vraisemblable que l'intérêt linguistique de notre livre de comptes réside surtout dans son vocabulaire. L'étude lexicale des textes non-littéraires en apr. et la lumière qu'elle jette sur la richesse lexicologique de cette langue ont été indûment négligées, on l'a souvent dit. Cela concerne non seulement la découverte éventuelle de mots jusqu'ici inattestés, mais aussi la date de la première attestation de mots que nous connaissons déjà. On peut signaler plusieurs mots, par exemple, dont la présence dans notre texte est antérieure à la première attestation occitane relevée par le FEW: levaji ('une sorte d'impôt'), mareschalsir ('panser un cheval'), paresis ('monnaie de Paris'), percurasios ('procurations'), travers ('collines, pentes'). Par ailleurs, à plusieurs endroits du texte, le lecteur se heurte à des difficultés de compréhension que les dictionnaires n'aident pas à résoudre. Il s'agit parfois de problèmes paléographiques, mais ceci n'est pas le cas avec les cinq mots suivants qui sont tout à fait lisibles. Les difficultés qu'on éprouve à leur égard proviennent surtout de l'exiguïté de leur contexte :

BATOL

E l'autra anada de Vichey costet 60s. e 18d. per tot, honte fo E Jo. de Rochafort, e En Baro Tonderes, e En D. Faures, e W. Besos per lo BATOL c'on fei en la vina D. Chantela. [33 r]

E plus 4s. que costet d'ana araronar lo baile d'Alnac a Corno per lo BATOL que fo en la vina D. Chantela. [33 r]

⁽³⁰⁾ Ronjat, op. cit., § 579. A. Dauzat, Morphologie . . ., p. 132 avait déjà relevé auzimes dans la Charte de Montferrand.

Y a-t-il un rapport avec bato ('cabane de berger') — voir A. Dauzat dans FM 21 (1953) 1 et FEW 23, 2 b? Il est cependant douteux qu'une question aussi triviale ait pu justifier tant de frais et le déplacement de quatre notables de Montferrand auprès des enquêteurs d'Alphonse de Poitiers à Vichy. Faut-il plutôt rattacher le mot au latin *battuere en lui donnant le sens de 'bagarre, querelle violente'?

BOSIAS

E plus 2s. P. Bozoms de las BOSIAS qu'ac la Conestables. [7 v]

S'agit-il de l'apr. bauzia 'tromperie', le Connétable ayant perdu des marchandises d'une valeur de 2s. grâce à une fraude de P. Bozoms? C'est peu plausible, étant donné que P. Bozoms fut un des bourgeois les plus riches et les plus respectables de Montferrand. D'ailleurs, au ne se réduit pas en général à o dans notre manuscrit. Ne convient-il pas plutôt de rattacher le mot à afr. boise ('éclat de bois') — voir Godefroy 1.674 a? Il s'agirait peut-être de bois à brûler offert au Connétable. La dépense fut enregistrée en février ou mars 1260.

GARMEIRS

E plus 24s. l'uchador a lor GARMEIRS. [9 r]

Cet article enregistre une dépense faite au mois de septembre, époque à laquelle les crieurs recevaient d'habitude une tunique neuve. Ce mot désigne peut-être une sorte d'habit.

GELINOVA ('porche d'une église')

ITEM Li Menudet agront 100s. a l'at de la JALINOVA faire. [33 v] ITEM 6 l. que agrunt li Fraire Menor a la GELINOVA. [34 v]

Ce mot est attesté ailleurs dans le Ms. P de Girart de Roussillon (éd. Hackett v. 724) sous la forme galineva. P.-Fr. Fournier l'attache à une longue série de mots qui remonteraient à Galilea — galerie, galiera, galaio, guerrerie, genelée, geniliève, geneviève, garnève, garinelle, galinière, guenillière (31).

LISRAR

ITEM 60s. que ac G. de la Porta per sa trabala, de l'ostal e del chavals LISRAR e ferar. [35 r]

Il s'agit sans doute de l'étrillage d'un cheval, mais le sens exact et l'étymologie du mot nous échappent.

⁽³¹⁾ Almanach de Brioude (1964), pp. 97-175.

Il existe aussi chez les Consuls une vingtaine de mots au moins dont le sens se laisse déduire du contexte, mais qui sont rares ou inattestés ailleurs en apr.

BATALHA/BATALA ('combat judiciaire')

E mais 3s. de mesio de tolre la BATALHA de Clarmont. [23 v, voir aussi 32 v, 33 r]

Ce sens est attesté dans la Charte de Montferrand.

BORSAR ('mise en bourse')

Lo mar de l'aur e li BORSAR costa 32 l. 2s. e 6d. [32 r]

Ni l'infinitif ni l'infinitif substantivé tiré de borsa ne sont signalés dans les dictionnaires d'usage. A la suite d'un accord conclu avec Alphonse de Poitiers en 1241, les Consuls devaient offrir à ce prince chaque année à la Chandeleur un marc d'or. Le marc fut porté par un des Consuls en personne et présenté à la cour du prince. Il était sans doute contenu dans une bourse spéciale.

PALMAS ('pierres plates dont on pave les maisons')

E plus i a 4s. e 8d. que costeront las PALMAS que sont a Volvic. [18 r]

Nous croyons qu'il s'agit d'une forme du *balmas* attestée ailleurs dans le texte et dans les patois modernes avec le sens donné ci-dessus. Dans cette section des comptes il est question des frais de réparation d'un pont. On utilisait très souvent dans la région la pierre de lave extraite des carrières de Volvic. (FEW 1, 223 a).

CHAUSADA ('poursuite judiciaire')

E plus 20s. li espreit (= esplech) e li CHAUSADA troqu'a la festa de mar. [33 r]

ITEM 8s. l'anada de Riom per la CHAUSADA per requere lo tort fait de l'Enguila e de Jo. Constanssi. [41 v]

Le manuscrit distingue *chausada*, cité ici, de *chaussada* ('chaussée') dont le sens convient mal à ces contextes. Le mot s'apparente à afr. *causer* ('intenter un procès à quelqu'un'), mais n'est pas attesté ailleurs en apr. (FEW 2, 542 b).

CLAVELAR, DESCLAVELAR

E plus 9 l. que costet lo plait del Seighor avans qu'el no CLAVE-LES. [17 r]

E plus 7 l. que costet lo DESCLAVELARS e lo prerens c'om enhivet al diha W. de Sebazac e P. d'Alnac e sos sirvens. [17 r]

Ces mots se rattachent visiblement à l'apr. clavel qui dans notre texte comme ailleurs a le sens de 'clou'. Cependant, clavelar et desclavelar s'emploient ici non dans un sens littéral, mais dans un sens figuré qui ne paraît pas être attesté ailleurs. Les mots de plait ('procès') et de diha ('jour d'audience') nous orientent vers un sens juridique. Nous croyons que 'clouer' et 'déclouer' signifient ici 'emprisonner' et 'remettre en liberté' respectivement. Il y a vraisemblablement une contamination sémantique avec clavar ('fermer à clef') et desclavar ('ouvrir'). Dans le même champ sémantique on note aussi clavier ('porte-clefs', 'geôlier').

CUBRIDOR ('couvreurs')

E plus li CUBRIDOR e li manobra 27s. e 9d. E li peighedor am las colors costont 13 l. et 11s. e 6d. E li pomel e am l'estaig e am lo plomt costa 19s. e 5d. amb una manobra. [18 r]

Ce mot n'est pas attesté ailleurs en apr., mais a été relevé dans le Limousin au XVIII $^{\rm e}$ siècle ($FEW~2,~1145~{\rm b}$).

CUMINADOR

Rederont compte li CUMINADOR aus cossol G. de Gozom etc. dau deners dal cumi e de la preita qu'ilh aviont levat de la vila. [5 v]

Ce mot n'a pas été relevé ailleurs, mais il est utilisé une trentaine de fois dans notre livre de comptes au chapitre des recettes. A un moment donné la ville avait toujours trois et parfois quatre *cuminadors*. A la différence des Consuls ceux-ci avaient le droit de rester en poste plusieurs années de suite. Il semble que leur fonction principale était de lever l'impôt communal *lo cumi*, d'où leur titre. On s'aperçoit aussi que les hommes qui exerçaient les fonctions de *cuminador* figuraient parmi les plus riches de la ville et qu'ils offraient, de temps en temps (à titre onéreux), des secours financiers temporaires aux autorités municipales.

DOIRES ('tonneaux')

E plus 6s. per los DOIRES que foront pres a l'at del foc. [8 v]

C'est la première attestation d'un mot régional, relevé dans un patois moderne du Puy-de-Dôme sous la forme *doire* ou *doueire* « cruche à huile ». Dans notre texte il s'agit sans doute de vieux tonneaux dont le bois était utilisé pour le feu. (*FEW* 3, 118-9).

ESPELIR ('dépenser')

ITEM 15s. Mascles plus per sas trabalas e per aisso qu' a ESPELT. [45 r] Aquest contes fo fags lo jorn S. Gorgori e comtet chascus dels cosols de tot cant avia ESPELT. [62 r]

Le contexte exige le sens de 'dépenser' qui, sans être attesté ailleurs en apr., serait une extension sémantique logique de *espelir* 'chasser', 'faire sortir' (FEW 3, 307 a).

ESQUETA ('enquête')

ITEM 80 l. l'anada de Fransa de Pandecosta per auzi la volentat al Conte de l'ESQUETA. [47 v]

Il s'agit sans doute d'une forme d'enquesta, avec changement de préfixe. L'enquête en question est celle menée par Alphonse de Poitiers en Auvergne entre 1264-70 (32).

GARENTEZIA ('témoignage')

ITEM li cossol d'Enazac e de Chanalhelas e de las altras vilhas que vengront a Monferrant per portar GARENTEZIA contre Mosenhor despenderont 15 l. [52 r]

La forme habituelle en apr. étant *garintia*, le mot *garentezia* ne se rencontre ailleurs que dans la Charte de Montferrand.

SE GRAÜSAR

ITEM 40s. c'ac W. de Maensac a l'at de fre e de sela que SE GRAÜ-SAVA de l'anada de Fransa. [39 r]

Le sens habituel de se grausar 'se plaindre' ne convient pas ici. W. de Maensac, homme de loi employé souvent par la ville pour s'occuper des affaires municipales à Paris, se faisait périodiquement dédommager de ses frais de harnais. Voir le paragraphe suivant. Le verbe signifie donc 'réclamer une indemnité'.

LAURAM ('harnais')

E plus 38s, a la sela ez al LAURAM En W. de Maensac. [23 v]

ITEM 40s. c'om donet W. de Maensac a l'at d'una cela e d'un LAURAN. [34 r]

Il s'agit visiblement de l'équivalent de l'afr. *lorrain* 'harnais', mais le mot n'a pas été relevé ailleurs en apr. (FEW 2, 423 b).

PEIRA MERUMADA ('pierre de taille')

E plus 23s. a la PEIRA MERUMADA que a hom de Boilhet. [18 r]

⁽³²⁾ Voir P.-Fr. Fournier et P. Guébin, Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers (Documents inédits sur l'histoire de France), Paris, 1959.

Nous pensons que merumada est une forme de mezurada. Comme nous l'avons déjà vu, z intervocalique devient souvent r dans notre texte; l'évolution du second m peut s'expliquer par une dissimilation d'avec cet r (< z) et par une assimilation à l'm initial: mezurada > *merurada > merumada. La 'pierre mesurée' serait des blocs taillés à des dimensions précises.

MITADA ('participation aux frais')

E 60s. que ac del MITADA En W. de Maensac quant fo lojats a la vila. [5 r]

Le mot se rattache évidemment à l'adjectif *meitadenc* 'mêlé à parties égales'. Le substantif se retrouve dans les patois modernes avec le sens de 'mélange de différentes sortes de blé ou de vin' — voir *FEW* 6, 609 a — mais le sens que nous avons ici ('participation à part égale des frais') ne semble pas se retrouver ailleurs.

PASTIDOR ('pétrisseurs de mortier')

E plus 35s. li PASTIDOR e las manobra, e li peira de portar. [19 r]

Il est question de travaux entrepris pour la réparation des fortifications. Le mot pastidor s'apparente à apr. pastar ('pétrir'), mais on s'attendrait normalement à pastador avec un a. Le sens aussi fait difficulté car bien que pastar puisse s'employer dans le contexte de la maçonnerie, il s'emploie beaucoup plus souvent dans celui de la boulangerie (FEW 7, 748 a).

PLAIDERS ('avocats')

E plus 15 l. e 10s. aus PLAIDERS de Clarmont. [4 r]

Ce mot apparaît souvent dans le texte en face d'une seule attestation de la forme *plaides* plus normale en apr. Il n'a pas été relevé ailleurs en apr. (FEW 9, 7 a).

PLANTA ('plainte en justice'); PLANGTIV ('plaignants')

E plus 12s. per los despes d'un jors per W. Gardela e de maitre Ugo d'Aurat per lo concel de las PLANTAS d'Alna. [32 v]

ITEM l'anada de Rrihom costet 50s. per tot, e foront lai W. de Maensac, D. Aynarts, Hugo de Bornet, B. Mazoeirs, Jo. Costansis, P. de Gozom, W. Chantela, Hugo Bailes, D. Faures, D. Ortolas e tuyt li PLANGTIV del baile. [33 v]

Quoique inattestés ailleurs en apr., ces mots se rattachent visiblement à l'afr. plainte et plaintif. (FEW 9, 17 a).

PORCHAS ('acquisition')

E il despenderont aus afaires de la vila 6 sens liuras e 26 e 14s. am lo PORCHAS que ilh aviont fait. [73 v]

Il s'agit peut-être d'une forme francisée de l'apr. percatz. Elle n'a pas été signalée ailleurs. (FEW 2, 324 a).

SAELASOS ('action de sceller')

Li sera e li cordo e charbos de saelar costeront lo dareir jorn d'abril 11s. e 7d. li prumeira SAELASOS. [3 v]

Ce mot n'a pas été relevé ailleurs en apr., et la première attestation d'afr. seeloison remonte seulement à 1388. (FEW 11, 596 a).

Lorsqu'on considère l'ensemble des mots de notre texte qui sont rares ou inattestés ailleurs en apr., on est frappé par le fait que beaucoup d'entre eux se rattachent tout de même à des mots bien connus en afr. Vu les contacts importants qu'entretenaient les Consuls de Montferrand avec la *Fransa*, cela ne doit pas surprendre. On s'aperçoit clairement ici que la nette séparation de l'afr. et de l'apr. n'existe que dans les dictionnaires modernes. Dans la conscience linguistique des Auvergnats du XIII⁶ siècle oc et oïl ont dû se fondre imperceptiblement l'un dans l'autre.

Arrivé au terme de cette étude, nous pensons que l'exemple des livres de comptes des Consuls de Montferrand est instructif. Il montre bien qu'il reste encore à dépouiller en Basse-Auvergne, comme sans doute ailleurs dans les pays d'oc, de vastes quantités de matériaux linguistiques et historiques. Si on néglige les documents de ce genre on n'arrivera jamais à bien connaître la diversité de la langue et de la culture occitanes à cette époque reculée. A la richesse des renseignements qu'offrent les registres de Montferrand au spécialiste de la 'microhistoire' s'ajoute un grand intérêt linguistique. Celui-ci est surtout d'ordre lexicologique, mais notre analyse des graphies et de la morphologie suggère qu'il existait à Montferrand une tradition écrite toute locale dont l'histoire mérite des recherches plus détaillées. Une édition d'au moins certaines sections de ces archives nous paraît être d'une évidente nécessité (³³).

Anthony LODGE

⁽³³⁾ Nous tenons à remercier M. J.-P. Chambon du *FEW* et le Professeur W. Rothwell de l'Université de Manchester de l'extrême amabilité qu'ils ont eue de lire le manuscrit de cet article et d'y apporter des précisions indispensables.